Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE
DE LA DEFENSE DE CAYENNE

Division Projets
Section maîtrise d'œuvre

N° de projet : P26-015

N°COSI : 453 349

OBJET DU MARCHE

GUYANE (973) – CAYENNE – Berthelin Journet –
Construction d'un bâtiment CIRFA et du CSNJ

MAITRE DE L'OUVRAGE

MINISTERE DES ARMEES

C C T P

Lot 02 « Second œuvre »

Section technique n°02 – Revêtements intérieurs et extérieurs



SOMMAIRE

1 PRESENTATION DU MARCHE 2

1.1 OBJET DU MARCHE 3
1.2 DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES 3

2 TRAVAUX DE CERAMIQUES 3

2.1 CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX ET FOURNITURES A UTILISER 4
2.2 GENERALITES 4
2.3 REVETEMENTS DE SOL GRES CERAME 4
2.3.1 Revêtement en grès cérame 4
2.3.2 Produit de collage 4
2.3.3 Grille gratte pied 4
2.3.4 Accessoires 5
2.4 REVETEMENTS MURAUX 5
2.4.1 Revêtement en grès cérame 5
2.4.2 Produit de collage 5
2.4.3 5
2.4.4 Accessoires 5
2.5 REVETEMENTS DECORATIF 5
2.5.1 Revêtement en grès cérame 5
2.5.2 Produit de collage 5
2.6 SYSTEME D'ETANCHEITE SOUS LES REVETEMENTS DES LOCAUX HUMIDES (SOLS ET MURS) 6
2.7 MISE EN ŒUVRE 6
2.7.1 Généralités 6
2.7.2 Enduits de lissage 6
2.7.3 Revêtements de sol 6
2.7.4 Revêtements muraux 6
2.7.5 Panneaux muraux d'absorption acoustique décoratif 6
2.7.6 Système d'étanchéité 7
2.8 LOCALISATION 7

3 TRAVAUX DE PEINTURE 7

3.1 SPECIFICATIONS APPLICABLES AUX PRODUITS 8
3.1.1 Spécifications générales 8
3.1.2 Spécifications particulières 8
3.2 SPECIFICATIONS APPLICABLES AUX SUBJECTILES 9
3.2.1 Etat des subjectiles 9
3.2.2 Acceptation des subjectiles 9
3.3 SYSTEMES RETENUS POUR L'EXTERIEUR 10
*3.3.1 **S1** - revêtement de façade acrylique 10*
*3.3.2 **S2** - Peinture alkyde sur métaux 11*
3.4 SYSTEMES RETENUS POUR L'INTERIEUR 12
*3.4.1 **S3** - Peinture intérieure des locaux humides 12*
*3.4.2 **S4** - Peinture intérieure des locaux secs 13*
*3.4.3 **S5** - Peinture intérieure des locaux secs 14*
*3.4.4 **S6** - Peinture alkyde microporeuse sur bois 15*
*3.4.5 **S7** - Peinture alkyde sur métaux 16*
*3.4.6 **S8** - Peinture alkyde sur PVC 17*
*3.4.7 **S9 –** Lasure bois 18*
*3.4.8 **S10 –** Lasure béton 19*

4 NETTOYAGE DU CHANTIER 19

1 PRESENTATION DU MARCHE

1.1 Objet du marche

La présente section technique a pour objet l'exécution à prix global forfaitaire des travaux de revêtements intérieures de la construction d'un bâtiment pour la relocalisation du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) et du centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) au quartier Berthelin Journet (BJ) à Cayenne.

Les données générales du projet sont indiquées dans les dispositions générales.

1.2 Description sommaire des ouvrages

Les travaux de gros œuvre consistent principalement à :

- la fourniture et la pose des revêtements de sol céramiques, en pose collée sur chape rapportée,
- la fourniture et la pose des revêtements muraux céramiques,
- la réalisation d'un système d'étanchéité sous les revêtements de sol et muraux,
- la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et accessoires destinés à la réalisation des peintures et préparations assimilées (enduits de peinture, etc.),
- la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et accessoires destinés à la réalisation des plafonds suspendus (ossatures, isolations…),
- le nettoyage complet de fin de chantier des locaux, à réaliser à la fin de tous les travaux sur les bâtiments.
- par extension tous les travaux de préparations de supports.

La liste des tâches énumérées ci-dessus n'est pas exhaustive, il appartient au titulaire de suppléer à toute prestation utile à la parfaite finition de ses ouvrages.

2 TRAVAUX DE CERAMIQUES

Les travaux comprennent :

- les études d'exécution,
- la réception de l'état des supports,
- les travaux de préparation des différents supports,
- la réalisation des ouvrages,

Pour les sols :

- la vérification des niveaux nécessaires au respect des cotes d'arase des sols finis,
- la fourniture et pose d'une chape rapportée ,
- la réalisation des préparations de supports (primaire d'accrochage, ragréage…)
- la réalisation d'une couche d'étanchéité dans certains locaux,
- la fourniture et la pose des revêtements céramiques, y compris les plinthes,
- le traitement spécifique (raccordement au droit des siphons de sols, seuils…),
- le traitement des joints (dilatation, fractionnement et autres joints de construction..)
- le traitement des raccords entre revêtements de sol de natures différentes,
- la fourniture et la pose des accessoires divers,
- le nettoyage des ouvrages.

Pour les parois verticales :

- la réalisation d'un complexe d'étanchéité dans certains locaux,
- la fourniture et la pose des revêtements muraux céramiques,
- le traitement des joints de dilatation et autres joints de construction,
- la fourniture et la pose des accessoires divers,
- le nettoyage des ouvrages.

La liste des tâches énumérées ci-dessus n'est pas exhaustive, il appartient au titulaire de suppléer à toute prestation utile à la parfaite finition de ses ouvrages.

2.1 Caractéristiques des matériaux et fournitures à utiliser

Fourniture de stock à la livraison : à la réception, le titulaire fournira un stock de chaque revêtements (accessoires compris, plinthes….) correspondant à une quantité de 2% de la surface traitée.

2.2 Généralités

Le titulaire veillera à proposer au maître d'œuvre et à mettre en œuvre dans les locaux des produits appartenant à une même série dans la gamme retenue du fournisseur.
Les revêtements muraux, les plinthes et les autres accessoires seront en adéquation avec les revêtements de sol.
Le choix sur le critère d'aspect des produits (nuances, couleurs…) se fera lors du chantier.
De façon à diversifier l'esthétique des différents locaux, le titulaire devra être en mesure de proposer au maître d'œuvre cinq séries différentes de produits au minimum, chaque série devra proposer différentes épaisseurs et formats de carreaux, ainsi qu'une dizaine de nuances différentes au minimum. Les couleurs seront choisies par le maître d'œuvre sur toute la palette du fabricant, un panachage de coloris pourra être demandé dans la limite de 5 coloris maximum par pièce.

2.3 Revêtements de sol grès cérame

2.3.1 Revêtement en grès cérame

- carreaux de grès cérame émaillé teinté dans la masse, classe B groupe I, faisant l'objet de la certification "NF - classement UPEC : U4 P4 E3 C2".
- Format : 30 x 60 pour les circulations, 60 x 60 pour et les salles > à 25 m2 et les escaliers (marches et contres marches) et 40 x 40 pour les autres locaux.
- Epaisseur : 9 mm minimum,
- Qualité : premier choix, **carreaux rectifiés**
- Aspect de surface : .Catégorie d'antidérapance selon la norme DIN 51 130 : R9 ou selon coefficient établit avec la méthode de l'institut national de recherche et de sécurité (INRS) compris entre 0,3 et 0,5,
- Coloris : différentes couleurs et nuances au choix du maître d'œuvre sur toute la palette du fabricant,
- Plinthe de hauteur 10 cm, aspect et caractéristique identique à celles des carreaux,
- Pièces spéciales pour le traitement des angles rentrants et sortants de plinthes,

2.3.2 Produit de collage

Mode de pose : collé
Il sera composé d'une colle à carrelage amélioré sans poussière de classe C2S au minimum, faisant l'objet d'un avis technique favorable pour l'emploi considéré et d'un certificat du CSTB associé (conformément aux cahiers 3264 et 3265du CSTB Livraison 413 octobre 2000).
Le jointoiement entre carreaux sera effectué avec le produit spécial mentionné dans l'avis technique.
Avant la pose du carrelage, une chape, d'une épaisseur de 4 cm, sera réalisée au préalable dans tous les locaux au RDC comme à l'étage.

2.3.3 Grille gratte pied

Fourniture et pose de grille grilles gratte-pieds au droit des escaliers composés de :

- cadre en profilé métallique de type cornière L en acier galvanisé à chaud. La hauteur d'aile intérieure sera noyée dans le béton et ancré par des pâtes de scellement.
- Caillebotis
- dimensions: 1,20*0,80.
- l'ensemble arasera parfaitement le niveau fini et sera galvanisé à chaud.

Localisation : suivant indication du maître d'œuvre (prévoir 4 unités)

2.3.4 Accessoires

Baguette d'arrêt

Fourniture et pose de baguette d'arrêt en profilé métallique aluminium scellé à la pose du carrelage, la finition sera en affleurement avec le niveau du sol fini.

Localisation :

- à chaque jonction de deux revêtements de sol de nature différente
- à chaque porte,

Joint de fractionnement de surfaces carrelées

- Les joints seront réalisés conformément au DTU 52.1 (tous les 40m² et pour les couloirs supérieur à 8 mètres de longueur); Le joint sera en PVC et de largeur minimum de 5 mm. Les joints sciés ne sont pas autorisés.

Joints de périphériques

Les joints périphériques seront réalisés conformément au DTU 52.1 et seront composés de mastic de 1ère catégorie, traités anti-moisissures, agréés par le SNJF et posés sur fond de joint.

Siphons de sol

Ils sont décrit au lot n°05–ST02 « plomberie », la pose de ces éléments devra être considérée comme des points singuliers et traitée conformément aux DTU, cahiers des charges des produits utilisés et aux règles éditées par l'association professionnelle des systèmes d'étanchéité liquide (APSEL) et par la chambre syndicale française de l'étanchéité (CSFE) pour la jonction avec les sols coulés ou étanchés.

2.4 Revêtements muraux

2.4.1 Revêtement en grès cérame

Dito 2.3.1 « Revêtement en grès cérame » hormis l'aspect de surface qui sera lisse.

2.4.2 Produit de collage

Il sera composé d'une colle à carrelage, faisant l'objet d'un avis technique favorable pour l'emploi considéré et d'un certificat du CSTB associé (conformément aux cahiers 3264 et 3265du CSTB Livraison 413 octobre 2000).

Le jointoiement entre carreaux sera effectué avec le produit spécial mentionné dans l'avis technique.

2.4.3

2.4.4 Accessoires

Fourniture et pose de baguettes murales d'angle quart de rond en matériau de synthèse pour tous les angles saillants des revêtements muraux et tous les arrêts de carrelage (autour des portes….). La teinte sera assortie au carrelage et ils seront scellées sur les cloisons avant la pose du carrelage.

2.5 Revêtements décoratif

2.5.1 Revêtement en grès cérame

Parement cérame style pierre brique à relief.

Taille 31x56 cm et épaisseur 9 mm.

Finition mate avec un relief prononcé reproduisent fidèlement l'aspect des briquettes traditionnelles. La variation de teinte forte renforcera l'authenticité visuelle, chaque carreau étant unique.



2.5.2 Produit de collage

Il sera composé d'une colle à carrelage amélioré sans poussière, faisant l'objet d'un avis technique favorable pour l'emploi considéré et d'un certificat du CSTB associé (conformément aux cahiers 3264 et 3265du CSTB Livraison 413 octobre 2000).

Le jointoiement entre carreaux sera effectué avec le produit spécial mentionné dans l'avis technique.

Localisation :

Face extérieure des 2 voiles de l'entrée centrale, toute hauteur.

2.6 Système d'étanchéité sous les revêtements des locaux humides (sols et murs)

L'étanchéité sous les revêtements céramiques sera constituée d'un système d'étanchéité liquide applicable en deux couches à base d'élastomère polyuréthane mono composant titulaire d'un avis technique ou possédant un procès-verbal d'un bureau de contrôle agréé.

2.7 Mise en œuvre

2.7.1 Généralités

La mise en œuvre des matériaux devra être conforme aux prescriptions des D.T.U. ou des avis techniques et C.P.T. concernant le revêtement, ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

2.7.2 Enduits de lissage

Tous les sols recevront un enduit de lissage réalisée selon les prescriptions du § 4 du cahier 1835 du C.S.T.B.
En particulier, les enduits de type F3 auront une épaisseur minimale de 3 mm.
Si le support ne présente pas les qualités requises en ce qui concerne sa propreté ou son pouvoir absorbant, il sera procédé à l'application d'un primaire d'accrochage compatible avec l'enduit de lissage dans les conditions de l'annexe 1 du cahier 1835.
Dans le cas de mise en œuvre de revêtements céramiques collés sur support de type 1 avec enduit de lissage, la consommation minimale d'enduit sera de 4 kg/m² conformément à l'article 4,23 du C.P.T. n° 2478.
Les délais d'attente avant circulation seront :

- de 6 à 12 heures pour les enduits à prise lente ;
- de 2 à 4 heures pour les enduits à prise rapide.

Le délai minimal d'attente avant la pose des revêtements de sols minces sera compris entre 1 et 3 jours.

2.7.3 Revêtements de sol

Le titulaire prendra toutes les dispositions techniques pour qu'il n'existe aucune différence de niveau du sol fini entre les différentes pièces quel que soit le revêtement.
Le choix des teintes des revêtements sera donné par le maître d'œuvre. Aucun supplément de prix ne sera accepté pour l'emploi de coloris spéciaux ou de teintes fines.
Les prestations comprennent la réalisation d'un calepinage à différents coloris suivant les demandes du maître d'œuvre.

Les travaux comprendront l'ensemble des prestations nécessaires à la parfaite exécution **collée** des ouvrages conformément au DTU n° 52.
Après la préparation du support au sol à l'aide d'un produit de ragréage ou primaire d'accrochage faisant l'objet d'un avis technique favorable pour l'emploi considéré, les carreaux seront collés à l'aide du mortier colle suivants les prescriptions des avis techniques.
Les joints entre carrelage seront traités hydrofuges.
Les carreaux recoupés seront posés de sorte que les arêtes vives ne soient pas accessibles.
Les carreaux posés ne devront jamais être en contact avec les autres,
L'entrepreneur est tenu de vérifier la cohérence de la localisation et d'informer le maître d'œuvre.

2.7.4 Revêtements muraux

Les tolérances dimensionnelles exigées seront celles du cahier des prescriptions techniques d'exécution livraison 413, d'octobre 2000, cahier 3264/3265 du CSTB, concernant les revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues, collés au moyen de mortier colle.
Un effet décoratif sera recherché par la réalisation de frises ou de fresques de couleur uni ou différente ; différents calepinages seront proposés au choix du maître d'œuvre.
Les revêtements muraux seront posés collés. La mise en œuvre des produits de collage sera conforme à l'avis technique du produit utilisé.

2.7.5 Panneaux muraux d'absorption acoustique décoratif

Panneau mural d'absorption acoustique décoratif composé :

- D'une âme en PET d'épaisseur minimale de 50 mm
- Molleton d'absorption haute performance : αW=1
- D'un revêtement tissu décoratif traité anti-salissures (coloris au choix du maître d'œuvre).

Classement au feu : M1
Mise en œuvre et fixations suivant préconisations du fabricant

Dimensions :
160 x 120 cm (calepinage en accord avec le maître d'œuvre).

Localisation :

- Salle JDC : 10 panneaux
- Salle Test : 4 panneaux
- Salle Présentation : 4 panneaux
- Salle Réunion : 4 panneaux

2.7.6 Système d'étanchéité

Pour l'emploi de procédés non traditionnels, le titulaire devra fournir une attestation du fabricant indiquant que ce dernier s'engage à lui fournir une assistance technique sur chantier.
Les conditions de stockage et de conservation des produits se feront conformément aux prescriptions définies par le fabricant.
La mise en œuvre et le traitement des points particuliers seront conformes au cahier des charges du produit et aux recommandations de l'APSEL/CSFE.
Il sera appliqué 2 couches de couleurs différentes. Entre deux passes il sera respecté le délai prévu par le cahier des charges pour la polymérisation du produit.
Les points singuliers recevront un traitement particulier: les angles horizontaux tels que raccordements avec les murs, murets, socles ainsi que les angles verticaux seront renforcés avec des bandes armées. Marouflées dans la première couche encore fraîche, celles-ci sont ensuite noyées dans la deuxième couche. En plancher les socles en béton intégrant les passages de fluides recevront une étanchéité sur le dessus et leur pourtour.
Certains locaux (précisés dans le tableau de localisation) recevront une étanchéité tout hauteur et au-dessus de 10 cm du plafond suspendu; pour les autres locaux il sera réalisé un relevé d'étanchéité jusqu'à 10 cm au-dessus du sol fini.

Localisation
Pour tous les revêtements céramiques (sols et murs) des locaux sanitaires disposant d'une douche.

2.8 Localisation

Revêtements de sols
Suivants indications portées sur le dossier de plan marché

Revêtements muraux
Pour tous les murs des pièces humides (WC, douches, local entretien, vestiaires, sanitaires …). Les revêtements muraux seront montés jusqu'à la sous-face du plancher haut béton

Revêtements décoratifs
Suivants indications portées sur le dossier de plan marché

3 TRAVAUX DE PEINTURE

Nota important : Tous les ouvrages décrits dans le présent cahier des charges sont à peindre dans leur totalité (toutes les parois intérieures extérieures des bâtiments, murs, plafonds, menuiseries, charpentes…); hormis les matériaux disposant d'une finition d'usine (portes stratifiées, ferronneries laquées…).

Les prestations suivantes sont incluses dans les travaux :

- La fourniture de tous les produits et matériaux (dans les qualités et teintes imposées) nécessaires au complet achèvement des travaux de protection et de décoration des ouvrages.
- la fourniture des matériaux et accessoires destinés à la réalisation des plafonds suspendus (ossatures, isolations…),
- La mise en œuvre de tous les matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux (échelles, échafaudages, outils, etc.)
- L'étude de polychromie avec la confection d'éprouvettes mobiles et de surfaces de référence (une par système).
- La reconnaissance et l'acceptation des subjectiles (compatibilités chimique et physique avec les produits prévus) et des matériaux pré peints.
- La vérification des conditions thermo hygrométriques du chantier, ainsi que celles de la propreté et des protections mises en place avant l'intervention du peintre.

- La réalisation des essais imposés et la fourniture de tous les éléments réclamés dans les documents du marché.
- Les travaux de retouche nécessaires à une parfaite finition des travaux.
- Les travaux de rechampissage et de panneautage engendrés par les changements d'aspect et de couleur, les juxtapositions de matériaux différents ou les reprises de travaux.

La liste des tâches énumérées ci-dessus n'est pas exhaustive, il appartient au titulaire de suppléer à toute prestation utile à la parfaite finition de ses ouvrages.

Tous les coloris de peinture seront choisis par le Maître d'Œuvre et le destinataire des locaux sur la palette complète du fabricant ; de plus les règles particulières suivantes seront observées :

- les couleurs et aspects seront différenciés dans un même local entre les murs, les plafonds et les menuiseries.
- aucun supplément de prix ne sera accepté pour l'emploi de coloris spéciaux ou de teintes fines.
- dans le but de faciliter la visualisation de l'avancement des travaux, chaque couche de peinture sera de teinte différenciée.

Règles et documents applicables
Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent C.C.T.P., les prescriptions des documents techniques et réglementaires en vigueur au moment de la remise des offres, seront appliquées (ainsi que les décisions et recommandations de la Commission Centrale des Marchés).

3.1 Spécifications applicables aux produits

3.1.1 Spécifications générales

L'appellation des produits sera définie conformément à la normalisation et leurs caractéristiques par les normes particulières à chaque produit.
Les produits utilisables seront soumis à l'acceptation du Maître d'œuvre au moyen de fiches techniques détaillées.
Il ne sera accepté qu'un seul fabricant par système de peinture, sauf pour les enduits.
L'entrepreneur pourra se voir demander une attestation du fournisseur indiquant que ce dernier :

- approuve l'utilisation prévue de ses produits,
- s'engage à intervenir sans frais sur le chantier et à procéder à la reconnaissance des subjectiles et à la vérification de conformité à la formulation d'origine,
- est en mesure de fournir les certificats de conformité et de garantie demandés au-delà de la période de garantie biennale, conjointement avec son applicateur pour le chantier nommément désigné.

3.1.2 Spécifications particulières

Les produits employés pour l'extérieur devront avoir un procès-verbal d'essais attestant leur conformité à la spécification B2/81 du GPEM/PV (brochure du JO n° 5564) pour les peintures destinées à des subjectiles métalliques.

Les peintures de finition employées à l'intérieur des locaux devront satisfaire aux exigences :

- de la NF T 34 810 pour les pièces sèches,
- de la NF T 34 811 pour les pièces humides.

Important : toutes les peintures mises en œuvre au titre du marché devra être adaptées au climat équatorial sévère de la guyane (chaud et très humide) pour garantir une bonne tenue dans le temps.

3.2 Spécifications applicables aux subjectiles

3.2.1 Etat des subjectiles

Selon leurs natures, les différents subjectiles auront les caractéristiques suivantes :

- enduit de liant hydraulique : état limite étalon ECT 2
- béton de parement de classe soigné : état limite étalon B3,
- menuiserie préfabriquée : livrée pré peinte,
- éléments divers en bois : livrés bruts,
- charpente et menuiseries métalliques : livrées galvanisées avec primaire d'accrochage, conformément aux normes.

3.2.2 Acceptation des subjectiles

Le titulaire est tenu de s'assurer de l'état et de la qualité des subjectiles réalisés avant tout commencement des travaux de peinturage.

Si l'état de surface des subjectiles n'est pas jugé conforme aux prescriptions du D.T.U.59.1, le titulaire est tenu d'apporter les correctifs nécessaires suivant le cahier des charges des fournisseurs.

3.3 Systèmes retenus pour l'extérieur

3.3.1 **S1** - revêtement de façade acrylique

ASPECT : Mat - Teinte pastel

QUALITE : soigné

SUBJECTILE : Béton de parement soigné ragréé ou enduit de liant hydraulique taloché

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES - Egrenage, brossage	
TRAVAUX D'APPRETS - Dégrossissage - Enduisage non repassé - Ponçage - Epoussetage	Enduit gras en poudre diluable à l'eau (F.III C1.2) possédant un PV de conformité aux spécifications normalisées
- Couche d'impression	Peinture acrylique en phase solvant (F.I Cl. 7b1)
TRAVAUX DE PEINTURAGES - Couche intermédiaire	Peinture acrylique en dispersion aqueuse (F.I. Cl. 7b2)
- Couche de finition	L'épaisseur minimale du système sera de 90 micromètres

LOCALISATION :

- Toutes les parois donnant sur extérieur non revêtus par un enduit de finition (façades, pignons, soubassements, sous-face des débords, locaux rez de chaussée ….

3.3.2 **S2** - Peinture alkyde sur métaux

ASPECT : satiné

QUALITE : Soignée

SUBJECTILE : Métaux non ferrifères et alliages légers - Acier galvanisé

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES	
- Nettoyage, dépoussiérage	
- Dégraissage	Solution à base d'acides et solvants
TRAVAUX D'APPRETS	
- Couche primaire réactive	Peinture primaire alkyde au chromate de zinc (F.I. Cl.4a)
TRAVAUX DE PEINTURAGES	
- Couche intermédiaire	Peinture alkyde en solution (F.I. Cl. 4a)
- Couche de finition	Peinture alkyde en solution (F.I. Cl. 4a)

LOCALISATION :

- Toutes les subjectiles métalliques (menuiseries métalliques, grilles ventilation, supports métalliques….)

3.4 Systèmes retenus pour l'intérieur

Tous les ouvrages décrits dans le présent cahier des charges (murs, plafonds, menuiseries, charpentes…) sont à peindre dans leur totalité ; hormis les matériaux disposant d'une finition d'usine (portes stratifiées, ferronneries laquées…).

3.4.1 **S3** - Peinture intérieure des locaux humides

ASPECT : Satiné mat - Poché fin

QUALITE : Soignée

SUBJECTILE : béton ou enduit hydraulique sur parois verticales

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES	
- Egrenage, brossage, époussetage	
TRAVAUX D'APPRETS	
- Dégrossissage	Enduit gras en poudre diluable à l'eau (F.III C1.2) possédant un PV de conformité aux spécifications normalisées
- Enduisage non repassé	
- Ponçage, époussetage	
- Couche d'impression	Peinture acrylique en phase solvant (F.I Cl. 7b1)
- Révisions	Dito enduit
- Ponçage, époussetage	conformité aux spécifications normalisées.
TRAVAUX DE PEINTURAGE	
- Couche intermédiaire	Peinture à base de copolymères en dispersion (F.I Cl.7b2)
- Couche de finition	Peinture alkyde en solution (F.I.Cl.4a)

LOCALISATION :

- Les parois verticales non recouvertes de carrelage et les sous-faces des planchers hauts de toutes les pièces des locaux humides (WC, salle de bains...)

3.4.2 **S4** - Peinture intérieure des locaux secs

ASPECT : Satiné mat - Poché fin

QUALITE : Soignée

SUBJECTILE : béton ou enduit hydraulique sur parois verticales

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES - Egrenage, brossage, époussetage	
TRAVAUX D'APPRETS - Dégrossissage - Enduisage non repassé - Ponçage, époussetage	Enduit gras en poudre diluable à l'eau (F.III C1.2) possédant un PV de conformité aux spécifications normalisées
- Couche d'impression	Peinture acrylique en phase solvant (F.I Cl. 7b1)
- Révisions - Ponçage, époussetage	Dito enduit
TRAVAUX DE PEINTURAGE - Couche intermédiaire - Couche de finition	Peinture à base de copolymères en dispersion (F.I Cl.7b2)

LOCALISATION :

- Les parois verticales et les sous-faces des planchers hauts, dans tous les locaux non traités par le système S3.

3.4.3 **S5** - Peinture intérieure des locaux secs

ASPECT : mat

QUALITE : courante

SUBJECTILE : isolation par fibralith (agglomérés de fibre de bois/ciment)

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES - Egrenage, brossage, époussetage	
TRAVAUX D'APPRETS - Couche d'impression - Révisions - Ponçage, époussetage	Peinture acrylique en phase solvant (F.I Cl. 7b1)
TRAVAUX DE PEINTURAGE - Couche intermédiaire - Couche de finition	Peinture à base de copolymères en dispersion (F.I Cl.7b2)

LOCALISATION :

- Toutes les parois revêtues d'un parement de type « fibralith » décrit à la ST01 gros-œuvre.

3.4.4 **S6** - Peinture alkyde microporeuse sur bois

ASPECT : Satiné

QUALITE : Soignée

SUBJECTILE : Bois brut ou pré-peint

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES - Brossage, époussetage	
TRAVAUX D'APPRETS - Couche d'impression	Peinture alkyde microporeuse en solution (F.I Cl.4A)
- Rebouchage, révisions	Enduit gras en pâte en phase solvant (F.III Cl.1) possédant un PV de conformité aux spécifications normalisées
- Ponçage, époussetage	
TRAVAUX DE PEINTURAGE - Couche intermédiaire - Couche de finition	Peinture alkyde microporeuse en solution (F.I Cl.4A)

LOCALISATION :

- Tous les subjectiles en bois y compris ceux des locaux humides (cadres et portes des placards, éléments menuisés non revêtus d'une finition usine ….).

3.4.5 **S7** - Peinture alkyde sur métaux

ASPECT : Satiné brillant

QUALITE : Soignée

SUBJECTILE : Métaux ferrifères pré-peints (par couche primaire)

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES - Nettoyage, brossage, époussetage TRAVAUX D'APPRETS - Retouche à la couche primaire après grattage de la rouille TRAVAUX DE PEINTURAGES	Peinture primaire époxydique
- Couche intermédiaire - Couche de finition	Peinture alkyde (F.I Cl.4a) en solution

LOCALISATION :

- Tous les subjectiles métalliques non revêtus de peinture ou prépeint à l'intérieur (huisseries,…), grilles ventilation...

3.4.6 **S8** - Peinture alkyde sur PVC

ASPECT : Satiné brillant

QUALITE : Soignée

SUBJECTILE : Matières plastiques de type rigide (PVC - polyester – formophénoliques)

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES - Nettoyage, brossage - Dégraissage	Solution à base d'acides et solvants
TRAVAUX D'APPRETS - Couche d'impression	Peinture primaire alkyde au chromate de zinc (F.I Cl.4a)
TRAVAUX DE PEINTURAGES - Couche de finition	Peinture alkyde (F.I Cl.4a) en solution

LOCALISATION :

- Tous les subjectiles en PVC y compris ceux des locaux humides (canalisations d'alimentation ou d'évacuation d'eau)

3.4.7 **S9 –** Lasure bois

ASPECT : Bois brut

QUALITE : Poncé

ASPECT : Satiné

FINITION : B (cf. DTU 59.1)

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES - Nettoyage, brossage - Epoussetage	
TRAVAUX D'APPRETS - Couche d'impression	Lasure en phase solvant (F.I Cl.4a) contenant un minimum de 30% d'extrait sec en poids. Epaisseur minimale de la couche : 15 micro- mètres
TRAVAUX DE PEINTURAGES - Couche de finition	Lasure en phase solvant (F.I Cl.4a) contenant un minimum de 40% d'extrait sec en poids. Epaisseur minimale de chaque couche : 25 micro- mètres

LOCALISATION :

- Toutes les surfaces des portes intérieures non revêtues par un parement stratifié (chants de porte, lisses de protection….)

3.4.8 **S10 –** Lasure béton

ASPECT : satiné

ASPECT : incolore

SUBJECTILE : Béton brut

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER OBSERVATIONS
TRAVAUX PREPARATOIRES - Nettoyage, brossage - Epoussetage	
TRAVAUX D'APPRETS - Couche d'impression	Lasure en phase acqueuse composé de résine acrylique, haute protection aux intempéries et UV - (F.I Cl.1b1)
TRAVAUX DE PEINTURAGES	couche : 60 ml/m²
- Couche de finition	Dito 1ère couche (>50 ml/m²)

LOCALISATION :

- Toutes les surfaces béton apparente (intérieures ou extérieures)

4 NETTOYAGE DU CHANTIER

En cours de chantier, le titulaire doit :

- assurer la protection des surfaces livrées par d'autres sections techniques et susceptibles d'être tachées ou attaquées par des produits qu'il utilise,
- maintenir son chantier en état de propreté.

En fin de chantier, le titulaire doit :

- le nettoyage et le lavage des vitres (2 faces),
- le nettoyage des carreaux de faïence, des appareils sanitaires et électriques, de toutes les ferrures, robinetteries, poignées et pênes de serrures,
- le débouchage, le cas échéant des appareils sanitaires obstrués-assurer la protection des surfaces livrées par d'autres sections techniques et par ses ouvriers,
- l'exécution des raccords de peinture nécessaires de manière à présenter un travail impeccable à la réception du chantier,
- l'enlèvement des emballages et déchets divers dus à son intervention à l'intérieur et aux abords des bâtiments,
- le nettoyage des sols.